



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : EYRARD Bernard

1. Compte rendu de la réunion du 7 décembre 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 07 décembre 2021.

2. Travaux DECI – Défense Incendie :

Le Maire rappelle qu'en date du 25 juin 2021 nous avons réalisé avec l'aide du bureau d'étude V2R (comme AMO) le Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie, validé par la SDIS en date du 29 juin 2021.

La visite de terrain de la commune de WISQUES du 25 juin 2021 a laissé apparaître certains manques, afin d'optimiser et de sécuriser la défense incendie des personnes et des biens.

Cela nécessite la réalisation de quelques aménagements et quelques travaux, dont le coût est estimé (travaux – AMO – convention de servitude) à 96 411€ HT soit 115 693.20€ TTC.

Détail des travaux et aménagements :

- Ajout de signalisations, marquage au sol à effectuer et modification de tampon de citerne ;
- Ajout d'un nouveau Poteau d'Incendie route d'Hallines ;
- Installation d'une citerne souple de 30 m3 au lotissement des Chartreux ;
- Installation d'une citerne souple de 60 m3 à proximité des logements, de la ferme Sainte Aldegonde et de l'Abbaye Saint Paul de WISQUES.

Pour financer cette opération le maire propose de solliciter l'aide l'Etat dans le cadre de la « D.E.T.R. Programme 2022 » pour un montant estimé à 24102.75€ (basé sur un taux de 25% du coût des travaux éligibles).

Plan de financement :

	<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes</u>
Autres honoraire	5 950,00	DETR 2022	24 102.75
		Le Département	20 500.00
Travaux	90 461,00	Fonds propres et Emprunts	51 808.25
<u>Total</u>	<u>96 411.00</u>		<u>96 411.00</u>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention de la subvention « DETR 2022 » pour un montant estimé de quatre-vingt-seize mille quatre cent onze euros (96 411.00€ HT) pouvant être accordée sur les travaux concernant la défense incendie

3. Présentation des résultats 2021 :

- Résultat Financier

Le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal le compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2021 et les résultats s'y rapportant repris dans le tableau ci-dessus.

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes	427 026.84 €	189 704.32 €	616 731.16 €
Dépenses	99 145.32 €	192 753.89 €	291 899.21 €
Soldes	327 881.52 €	- 3 049.57€	324 831.95 €

Le 1^{er} Adjoint propose d'affecter l'excédent de Fonctionnement :

- 3 049.57 € au compte 1068 (Dépense d'investissement).
- 327 881.52 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2021 présentés par le 1^{er} Adjoint ainsi que les reprises des résultats de clôture au budget 2021.

4. Travaux 2022 :

Il est prévu pour 2022 en investissement, la défense incendie, la liaison douce rue de l'Ecole, achats de matériels pour un montant de 131 124.36€ HT soit 157 149.23€ TTC.

L'estimation des subventions est de 65 470.22€.

Le remboursement de la TVA en 2023 sera de 25 614.72€.

5. Fiscalité locale direct 2022 :

Vote des 4 taxes :

Suivant les informations, les bases de 2022 devraient augmenter de 3,4%, les taux restent inchangés

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour les nouveaux taux pour l'année 2022 :

- Taxe d'habitation : 10,86%
- Taxe d'habitation « local vacant » : 10,86%
- Taxe sur propriété bâtie : 32.57 %
- Taxe sur propriété non bâtie : 16,82 %

Recette estimée pour 2022, 65 710.00€ mais au budget nous y avons inscrit 63 741.00€.

6. Endettement de la commune :

- Point sur les finances – Emprunts

Dette totale en capital au 1^{er} janvier 2022 : 254 736.87 € +prêt relai de 50 000€ (rembourser en 2023).

Engagement de durée variables suivant les emprunts jusqu'à 2028 à 2036

Représentant des annuités capital et intérêts de 27 270.00 €.

7. Budget 2022 et résultats estimés :

Budget 2022 :

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2022 par chapitre et dans certains par imputation.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	186 328.18 € (dépenses) + 284 915.59 € (Excédent 2022) Soit 471 243.77 €	471 243.77 €
INVESTISSEMENT	181 536.11 €	181 536.11 €

Le Maire présente une simulation des résultats estimés jusque 2025 :

- 2023 : 252 844.00€
- 2024 : 254 619.00€
- 2025 : 279 684.00€

Une modification a été apporté, la trésorerie nous a annoncé qu'elle n'avait pas pris en charge un titre et un mandat sur 2021 ce qui nous fait changer les chiffres sur le résultat financier de 2021 ainsi que sur les prévisions 2022.

8. Convention avec le Centre de Gestion – Médecine Préventive :

Le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le coût est de 110€ par an et de 20€ par agent.

Le Maire propose au Conseil d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

9. Inter village :

Les jeux inter village auront lieu le 22 mai 2022 de 11h00 à 17h00 à Zudausques.

Chaque commune doit organiser un jeu (par exemple : tire de corde, course en palme etc) avec la participation de 10 à 15 personnes.

L'investissement par commune est de 500€.

Une note d'information sera distribuée dans tout le village et une réunion sera organisée le 5 février à la salle Michel Biauxque.

10. Courrier de Mr BEE :

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier reçu de Mr BEE, Maire de Zudausques, concernant la construction d'une salle de sport.

11. Questions diverses

• **Gestion de la fourrière des animaux errants de Saint-Omer :**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer car 2 communes (Audrehem et Pihem) souhaitent rejoindre le groupement de commandes.

Un avenant sera signé, il n'induit aucune modification du montant de la cotisation pour les communes déjà adhérente.

Le Conseil donne son accord.

• **Travaux géographiques et forestiers :**

Le Maire informe le Conseil qu'un mail a été reçu pour informer que des travaux géographiques et forestiers auront lieu, la date sera transmise par la Sous-préfecture.

L'IGN pourront rentrer dans les propriétés.

• **Info Enquête publique :**

Le Maire informe le Conseil, pour la construction d'un bâtiment sur la porte du littoral pour la société Nord Carton, positionné à droite de l'entreprise Oxygen.

Wisques, le 24 janvier 2022

Gérard WYCKAERT

Le Maire.

